

Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appel aux créanciers

Date de publication: SHAB 06.10.2023

Publications supplémentaires: KABVD 06.10.2023 Visible par le public jusquau: 06.10.2028 Numéro de publication: KK02-000036385

Entité de publication

Office des faillites de l'arrondissement de La Côte, Avenue Reverdil 2, 1260 Nyon

Publication de faillite/appel aux créanciers UNMI SARL

Débiteurs:

UNMI SARL CHE-176.181.868 Chemin des Chalets 6 1279 Chavannes-de-Bogis

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de décision de la dissolution: 15.08.2023

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger. Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Délai: 1 mois

Fin du délai: 07.11.2023

Point de contact:

Office des faillites de l'arrondissement de La Côte, Avenue Reverdil 2, 1260 Nyon

Remarques:

But : La société a pour but la promotion de tous types de produits et de services, en particulier sur internet ainsi que la promotion immobilière. D'une manière générale, la

société pourra créer des succursales ou des filiales en Suisse et à l'étranger, participer à d'autres entreprises, acquérir ou fonder des entreprises visant un but identique ou analogue, accorder des prêts ou des garanties à des associés ou à des tiers, faire, tant en Suisse qu'à l'étranger, toutes opérations financières, commerciales, mobilières, immobilières et autres et conclure tous contrats propres à développer son but ou s'y rapportant directement ou indirectement.